

Bastia, u 16 d'ottobre di u 2026

CARTULARE DI STAMPA

Stallazione di a quinta mandatura di a Camera di i Territorii di Corsica

**Vennari u 16 d'ottobre di u 2026 Sala di e Deliberazione « Jean Leccia » - Palazzu di a
Cullittività di Corsica - Bastia**

**Gilles Giovannangeli, Président du Conseil exécutif de Corse, préside l'installation
de la cinquième mandature de la Chambre des Territoires de Corse, vendredi 16
octobre 2026 à 10h.**

Cette cinquième mandature marque l'ouverture d'un nouveau cycle de travail pour la Chambre des Territoires, instance de concertation entre la Collectivité de Corse et les territoires. Elle s'inscrit dans la continuité de ses missions : favoriser le dialogue entre les territoires, accompagner les élus et contribuer à la construction collective de politiques publiques adaptées aux réalités de terrain.

A Camera di i Territorii di Corsica

La Chambre des Territoires constitue un espace de dialogue, de proposition et de représentation des réalités de l'île. Elle a vocation à faire émerger une parole territoriale partagée, au plus près des préoccupations des communes et des intercommunalités, à identifier leurs besoins et à favoriser le partage des expériences territoriales.

Cette cinquième mandature permettra de poursuivre les travaux engagés autour des principaux enjeux intéressant les territoires de l'île, notamment l'aménagement durable, l'accès aux services, la transition énergétique, la gestion de l'eau, les mobilités, le logement, la revitalisation des villages et l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La Chambre réunit des membres de droit, la Présidente de l'Assemblée de Corse, des représentants des comités de massif et de bassin de Corse ainsi que des élus représentant les communautés d'agglomération et les communautés de communes de Corse.

Seront également invités à cette séance les présidents des associations des maires, les conseillers exécutifs et la Présidente du CESEC.

Bilanciu di a quarta mandatura

Installée le 10 juillet 2023, la quatrième mandature de la Chambre des Territoires a consolidé le rôle de l'instance comme plateforme de dialogue et de concertation entre la Collectivité de Corse, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Entre 2023 et 2025, la Chambre s'est réunie à douze reprises en session plénière, ce qui a permis l'examen de 69 rapports et l'adoption d'autant de décisions. Le Bureau, organe opérationnel de l'institution, a tenu trente-huit réunions, dont plusieurs en format extraordinaire ou élargi aux services de la Collectivité.

Par ailleurs, l'instance a renforcé son ancrage et ses partenariats institutionnels en participant à de nombreux événements, parmi lesquels les congrès des maires, les Assises de la montagne et le Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli. La Chambre des Territoires a notamment pris part aux travaux du Comité de massif, du Comité de bassin et du Comité de pilotage des politiques culturelles de la Collectivité de Corse.

Ses contributions au débat ont porté notamment sur l'évolution institutionnelle de la Corse, la mise en œuvre de la loi « Zéro Artificialisation Nette », le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, la révision du PADDUC, la politique linguistique et patrimoniale, la prévention des incendies, la couverture numérique des territoires, ainsi que la lutte contre les « pratiques mafieuses ».

Una riflessione da vene di pettu à l'adattamento di u modu d'acconciu di a Corsica

La révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) constitue l'un des dossiers structurants en matière d'aménagement du territoire.

Cette démarche s'inscrit notamment dans la prise en compte des évolutions législatives intervenues depuis l'adoption du document, et plus particulièrement de la loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite « loi ELAN ».

Les dispositions introduites par cette loi ont fait évoluer certaines modalités d'urbanisation dans les communes littorales et ont confié au PADDUC de nouvelles possibilités d'intervention, ainsi que certaines obligations.

En ce sens, les travaux engagés portent notamment sur plusieurs questions relatives aux modalités d'application de ces dispositions en Corse. Ils concernent en particulier l'éventuelle évolution des définitions des formes urbaines retenues par le PADDUC, l'opportunité pour celui-ci d'exercer certaines prérogatives normalement dévolues aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en matière d'identification et de localisation des secteurs urbanisés, ainsi que la détermination des secteurs susceptibles d'être exclus de l'application de certaines dispositions de la loi Littoral dans les communes également soumises à la loi Montagne. Ces différents points appellent une réflexion sur les conditions d'urbanisation et les équilibres territoriaux, dans le respect du cadre juridique applicable.

Ces questions présentent des enjeux particuliers pour la Corse, compte tenu de son particularisme et de la diversité des situations rencontrées par les communes.

- L'imbusche di subrietà fundaria

Les réflexions relatives à la révision du PADDUC s'inscrivent également dans un contexte marqué par les enjeux de maîtrise de la consommation foncière, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et d'évolution des besoins en matière de logement et d'aménagement.

Elles sont notamment à mettre en perspective avec les objectifs de sobriété foncière et la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, dont les modalités de mise en œuvre doivent tenir compte des spécificités du territoire insulaire.

L'ensemble de ces sujets invite à une réflexion sur les conditions d'un développement territorial équilibré, prenant en considération les besoins des communes et des intercommunalités, ainsi que les enjeux de préservation des ressources et des paysages.

- Un sughjettu di primura pè a Camera di i Territorii

À l'occasion de la séance d'installation de sa cinquième mandature, le 16 octobre 2026, la Chambre des territoires sera informée de la politique de sobriété foncière de la Collectivité de Corse et des impacts de la loi ELAN sur la révision du PADDUC, dans le cadre d'un rapport inscrit à l'ordre du jour.

Cette présentation permettra de porter à la connaissance des membres de l'instance les principaux éléments de contexte, les évolutions réglementaires et les questions soulevées par les travaux en cours.

En tant qu'instance de dialogue et de concertation entre la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités, la Chambre des territoires constitue un cadre d'échanges privilégié sur ces sujets, qui concernent directement les perspectives d'aménagement et de développement des territoires insulaires.

Prugramma

10h00 : Accolta

- Accueil café et séance de photographies officielles.

11 ore : Apertura di a seduta

- Discours d'ouverture du Président ;
- Installation des membres de la Chambre et appel ;
- Prise de parole des nouveaux élus.

Esame di i raporti

- Rapport n° 2026-01 : bilan d'activité de la Chambre des Territoires 2023-2025 et projets de la cinquième mandature ;
- Rapport n° 2026-02 : information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires.

12 ore : Custituzione di u scagnu

- Désignation du Président du Bureau de la Chambre.

13 ore : Ripastu

15 ore : Ripresa di i travaglii

- Rapport n° 2026-03 : information sur la politique de sobriété foncière de la Collectivité de Corse et les impacts de la loi « ELAN » sur la révision du PADDUC.

A Camera di i Territorii : 5^{ta} mandatura

La Chambre des Territoires : 5^e mandature

Membres de droit

- **Gilles Giovannangeli**, Président de la Chambre des Territoires, Président du Conseil exécutif de Corse
- **Marie-Antoinette Maupertuis**, Présidente de l'Assemblée de Corse

Membres élus représentant les comités de massif et de bassin de Corse

- **Jean-Félix Acquaviva**, Conseiller exécutif de Corse, Président délégué du Comité de massif
- **Vannina Chiarelli-Luzi**, Conseillère exécutive de Corse, Vice-présidente du Comité de bassin

Membres élus représentant les communautés d'agglomération

Communauté d'agglomération de Bastia

- Marie-Hélène Padovani, Maire de San Martinu di Lota
- Louis Pozzo di Borgo, Adjoint au maire de Furiani, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
- Gilles Simeoni, Maire de Bastia

Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

- Alexandre Farina, Adjoint au maire d'Aiacciu
- Étienne Ferrandi, Maire d'Alata
- Stéphane Sbraggia, Maire d'Aiacciu, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Membres élus représentant les communautés de communes

Alta Rocca

- Pierre Marcellesi, Maire de Zoza, Président de la Communauté de communes de l'Alta Rocca
- Pierrette Quilici-Cot, Adjointe au maire de Sari è Sulinzara

Celavu Prunelli

- Marie-France Orsoni, Maire de Veru
- Jean Pittiloni, Maire de Bastelica

Pieve di l'Ornanu è Taravu

- Jean Alfonsi, Maire de Sarra di Farru
- Pierre-Paul Luciani, Maire d'Albitreccia

Sartinesi Valincu Taravu

- Dominique Filoni, Premier adjoint au maire d'Ulmetu
- Antoine Rocca, Maire de Santa Maria Ficaniedda

Spelunca Liamone

- Xavier Luciani, Maire de Rennu
- Basiliu Moretti, Maire de Rusazia

Sud Corse

- Jacky Agostini, Adjoint au maire de Portivechju
- Jean-Toussaint Giuseppi, Maire de Figari

Calvi Balagne

- Jean-Louis Delpoux, Adjoint au maire de Calvi
- François-Marie Marchetti, Adjoint au maire de Calenzana, Président de la Communauté de communes Calvi Balagna

Capi Corsu

- Patrick Sanguinetti, Maire de Brandu, Président de la Communauté de communes Capicorsu
- Ange-Pierre Vivoni, Maire de Siscu

Castagniccia Casinca

- Yannick Castelli, Maire de Penta di Casinca
- Marcel Ferrari, Maire de Carpinetu

Centru Corsica

- Philippe Ghionga, Conseiller municipal de Corti
- Philippe Maroselli, Conseiller municipal de Corti

Costa Verde

- Francis Marcantei, Maire de Talasani
- Marc Tartuffo, Maire de Piazzali

Fium'Orbu Castellu

- William Denis, Conseiller municipal d'A Ghisunaccia
- Jacques Bartoli, Maire d'Isulacciu di Fium'orbu

L'Isula Balagna

- Attilius Ceccaldi, Maire de Lama
- Frédéric Mariani, Maire d'Olmi è Cappella

Marana Golu

- Jean-Marc Mattei, Maire d'A Scolca
- Jean Mazzoni, Maire de Campitellu

Nebbiu Conca d'Oru

- Jean-Pierre Leccia, Maire d'Oletta, Président de la Communauté de communes Nebbiu Conca d'Oru
- Antoine Vincenti, Maire d'U Poghju d'Oletta

Oriente

- Anthony Alessandrini, Maire d'Antisanti
- Séverin Medori, Maire de Linguizzetta

Pasquale Paoli

- Lucien Costa, Maire d'U Pulascu
- Martin Vadella, Maire de Castifau